



Naturpark Our
12, Parc
L-9836 Hosingen

N/Réf. : 2026-000031

V/Réf. : 2026_Quellenschutz_Éislek

Réf. MyGuichet : 2026-A005-X657

Madame, Monsieur,

Je me réfère à votre demande du 7 janvier 2026, par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour la mise en œuvre de mesures visant à protéger les zones de sources écologiquement précieuses (BK05) de certaines sources en milieu ouvert sur le territoire de la COPIL Éislek, sur des fonds inscrits au cadastre de la commune de Clervaux, section MB de Munshausen, sous les numéros 548/1523, 548/2083, 510/2151, 560/1487, 550/0, 495/1379, 549/0, 548/2084, 495/1378, 494/1486, 495/1128 et 551/0.

Afin de pouvoir apprécier la conformité du projet soumis aux dispositions et aux objectifs de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je vous invite à me faire parvenir les documents suivants :

- un plan-type de l'abreuvoir ;
- un plan-type du puits avec la pompe (profondeur, largeur, etc.) ;
- l'indication, sur un plan, de l'emplacement prévu pour l'implantation du puits (les cartes actuelles ne reprenant que la position de l'abreuvoir) ;
- l'indication, sur un plan, du tracé de la conduite entre le puits et l'abreuvoir.

Les documents sollicités sont à envoyer au Service autorisations de l'Administration de la nature et des forêts (service.autorisations@anf.etat.lu).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Ministre de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité

Marianne Mousel
Premier Conseiller de Gouvernement